

[Text]

that person is written about in the local press, and they say Joe Smith, who has just become the candidate for the Liberal party in such and so constituency, has for the last eight years been a customs officer at such and so border point. . . According to the clause as it stands now, that individual might be deemed to have associated his position with his political activity.

It seems to me that we need to have a word inserted in here which relates to intent. In other words, if somebody gets up in a meeting and is identified as speaking on behalf of some political interest, and then it is referred to in a newspaper report, he cannot control that.

The Chairman: Use a word like "wilful".

Mr. Cassidy: I had "or in any manner wilfully associate the position they occupy with such activity".

Mr. Bartlett: We can certainly add that to clarify it. I do not think a reasonable interpretation of the present language would involve anything else. I do not think a reasonable interpretation of the employee associating his position would cover simply a newspaper report, unless the employee set out to identify himself, saying he was a public servant, a customs officer, and he was running for office because as a customs officer he knew certain things had to be done. I think that sort of thing is the employee associating his position, not simply answering the question of a newspaper reporter.

Mr. Cassidy: When David ran in 1984, under this clause, even if the word "wilfully" was put in, would he have to have his literature say that David Daubney graduated from law school in 1970 or something and has been working as a lawyer since graduation, without referring to the fact that he has been. . . ?

Mr. Bartlett: I do not think simply making a statement as to who and what they are would be held to be associating. . .

Mr. Cassidy: To associate then becomes "I am a customs officer and I know what is right for you, so let us stop free trade", or something like that.

Mr. Bartlett: I think that is the only reasonable interpretation that could be put on that language.

Mr. Cassidy: If we inserted the word "wilfully", that would answer my two objections. Is that right? I would like to make that suggestion then, if it is acceptable.

• 1720

Mr. Daubney: I think that first hypothetical you gave clearly would not have come within the mischief clause 7 was concerned with, because he was not the active associate, or it was the newspaper or the person who made the allegation.

The second one I am not sure is necessarily covered.

[Translation]

circonscription ou qui déciderait de se porter candidat à des élections. Si l'on parle de lui dans la presse locale et que l'on dit que Joe Smith, qui vient de se porter candidat pour le Parti libéral dans telle ou telle circonscription, était depuis huit ans douanier à tel ou tel poste frontière. . . Selon l'article que nous avons ici, on pourrait considérer que cette personne a associé son poste à son activité politique.

Il me semble qu'il faudrait insérer un mot précisant que l'association doit être volontaire. Autrement dit, si, lors d'une réunion, quelqu'un prend la parole pour défendre un intérêt politique, et que l'on en parle dans les journaux, la personne n'y peut rien.

Le président: Mettre un mot comme «volontairement».

M. Cassidy: J'avais prévu: «ni associer volontairement le poste qu'il occupe à cette activité».

M. Bartlett: Nous pouvons certainement ajouter cela pour que ce soit bien clair. Je ne pense pas que l'on puisse comprendre autre chose si l'on interprète raisonnablement le libellé actuel. Je ne pense pas qu'une interprétation raisonnable de ce qui constitue, de la part de l'employé, une association de son poste à son activité politique pourrait inclure un article dans un journal, à moins que l'employé ne se soit présenté en précisant qu'il était fonctionnaire, agent des douanes, et qu'il se portait candidat parce qu'en tant qu'agent des douanes, il savait qu'il fallait faire certaines choses. C'est ce qu'on entend, je pense, par «associer son poste», et non pas le fait d'avoir simplement répondu à la question d'un journaliste.

M. Cassidy: Lorsque David s'est présenté aux élections de 1984, en vertu de cet article, même augmenté de l'adverbe «volontairement», aurait-il été obligé de dire dans ses dépliants que David Daubney avait obtenu son diplôme en droit en 1970, à peu près, et qu'il pratiquait le droit depuis, sans mentionner le fait qu'il avait été. . . ?

M. Bartlett: Je pense que le simple fait d'avoir dit qu'il l'on est et ce que l'on fait ne pourrait être considéré comme une association. . .

M. Cassidy: Par associer, on entendrait alors: «Je suis agent des douanes, je sais ce qui est bon pour vous, il faut arrêter le libre-échange», par exemple.

M. Bartlett: Cela me semble être la seule interprétation raisonnable que l'on puisse faire de cet article.

M. Cassidy: Si l'on ajoutait «volontairement», cela répondrait à mes deux objections, n'est-ce pas? Je suggérerais donc qu'on le fasse, si cela vous est acceptable.

M. Daubney: Je pense que le premier cas hypothétique que vous avez mentionné ne serait pas tombé sous le coup de l'article 7, car ce n'était pas une association active, ou parce que c'est le journal, ou le journaliste, qui a fait cette allégation.

Pour le deuxième cas, je ne suis pas sûr qu'il soit nécessairement couvert.